

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

- I. – Supprimer l’alinéa 8.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 10 à 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.